

Conseil d'orientation des retraites
Séance plénière du 13 février 2003
« Parcours de vie : problématique générale »

Document n°1-1

Parcours de vie

Constats et analyses sociologiques

Pierre Lénéel, chercheur au CNRS

Sommaire

Introduction	p. 3
I- Les évolutions des parcours de vie : les principales tendances	p. 4
II- Parcours de vie et sociologie	p. 8
1- L'émergence d'une sociologie de l'âge et de la notion de parcours de vie	p. 8
2- Les deux représentants français d'une approche en termes de parcours de vie	p. 12
3- Une autre utilisation de la notion de parcours de vie ?	p. 16
Conclusion	p. 18

Introduction

De grandes évolutions sont à l'œuvre au sein de la société française, concernant, notamment, le travail féminin, la vie familiale, les entrées et sorties de vie active. Même si elles ne sont sans doute pas toutes à situer au même niveau, elles peuvent légitimement conduire à promouvoir une plus grande prise en compte des modifications tendanciennes et des aspirations individuelles, de la diversité à certains égards croissante des parcours dans les dispositifs institutionnels de la sécurité sociale. La question de savoir si elles doivent conduire à des évolutions des régimes de retraite se pose. La note problématique (document 1-2 du dossier de la séance) a pour objectif de proposer une réflexion sur les transformations du système de retraite que l'on pourrait, à plus ou moins long terme, mettre en œuvre.

Ces métamorphoses sont parfois interprétées en terme de parcours de vie¹. Ce concept est alors central dans la réflexion de ceux, sociologues notamment, pour qui les transformations auxquelles nous sommes désormais confrontés sont radicales : ce serait en effet l'ensemble des parcours de vie qui serait remis en cause. Le modèle ternaire des temps de la vie (formation / activité professionnelle / retraite) serait profondément perturbé par les transformations contemporaines du travail. Développé de manière récente par la sociologie de l'âge et du vieillissement, ce concept tente de rendre compte de manière globale des parcours des individus et permet de penser ensemble les déplacements perceptibles au sein des catégories macrosociales (par exemple la jeunesse) et les transformations vécues par les personnes.

Mais peut-on identifier des « tendances lourdes » (c'est-à-dire non sujettes aux seuls aléas de la croissance économique) ? Jusqu'où ces transformations conduisent-elles vraiment à une modification des parcours de vie ? N'a-t-on pas à l'inverse, exagéré la rigidité du cycle de vie ? Bref, jusqu'où les évolutions macrosociales (dans le domaine du travail et de la vie familiale notamment) conduisent-elles à remettre en cause de manière radicale les manières d'organiser les parcours de vie ? De plus, et au risque de rendre moins nettes les transformations, ne faut-il pas introduire la notion de génération qui permettrait cependant de mieux spécifier, voire de relativiser à un ensemble spécifique, les évolutions repérées ?

Pour tenter d'apporter des éléments de réponse à ces questions, nous aborderons ici les phénomènes, les tendances qui caractérisent l'évolution de la société française. Nous n'aborderons bien sûr que celles qui touchent directement les parcours de vie des individus. Puis nous rappellerons l'origine de l'approche sociologique en termes de parcours de vie et présenterons les principales constructions élaborées à propos du cas français.

¹ La terminologie parfois employée est aussi celle de cycle de vie, généralement dans le champ de la science économique.

I- Les évolutions des parcours de vie : les principales tendances

Avant de présenter l'approche sociologique des parcours de vie, on rappellera rapidement les principales évolutions des parcours de vie constatées depuis une vingtaine d'années. Certaines données complémentaires se trouvent en annexe au document 1-2.

Les modifications des parcours de vie décrites ci-dessous concernent les études, la vie professionnelle, la vie familiale, la retraite. D'autres aspects mériteraient d'être abordés par la suite : les comportements d'acquisition du patrimoine, les comportements de consommation et d'utilisation du temps libre.

L'allongement de l'espérance de vie

En guise de préambule, il faut rappeler une des principales évolutions, paraissant irréversible : l'espérance de vie a progressé de manière remarquable au cours du 20^{ème} siècle : par exemple, l'espérance de vie à la naissance des hommes est passée de 55 à 75 ans entre 1930 et 2000, celle des femmes de 60 à 82 ans et demi. Mais surtout, l'espérance de vie sans incapacité a progressé à un rythme comparable (le vieillissement démographique doit être distingué du vieillissement physiologique et individuel). L'espérance de vie a augmenté à tous les âges. La probabilité d'atteindre la retraite a donc fortement augmenté (l'immense majorité des gens atteignent aujourd'hui l'âge de la retraite) et la durée espérée de la retraite (ainsi que de la retraite en bonne santé) s'est considérablement accrue : si un homme de la génération 1910, arrivé à 40 ans, pouvait espérer passer 12 ans en retraite, un homme de la génération 1955 peut espérer passer 21 ans en retraite.

Ce constat, même s'il faut garder en mémoire les fortes inégalités qui demeurent entre catégories socioprofessionnelles, constitue la donnée principale à prendre en compte dans une vision de long terme concernant la réflexion sur la vie en retraite.

Taux d'activité féminins et vie familiale

Les françaises semblent se situer parmi les plus actives d'Europe. Depuis les années 1960, l'activité professionnelle des femmes se développe de façon continue : elles représentent 36 % de la population active en 1975, 41 % en 1982, et 45 % en 1995. Parmi les femmes de 25 à 54 ans, 53 % participaient à la population active en 1975, 65 % en 1982, 77 % en 1994. On peut dès lors penser que dans l'avenir les taux d'activité des hommes et des femmes devraient continuer de se rapprocher. Si l'on en croit l'Insee, cette évolution est peu affectée par le ralentissement de l'économie. Une particularité à noter est qu'une plus grande proportion de femmes accèdent directement à des emplois à temps plein alors que les emplois à temps partiel se sont beaucoup plus développés dans les autres pays européens.

Cette évolution ne doit pas cacher cependant la pérennité de certaines inégalités entre hommes et femmes :

- l'accès au marché du travail est plus difficile pour les jeunes femmes que pour leurs homologues masculins;
- en début de carrière leurs salaires sont inférieurs de 6 % à ceux des hommes, et la différence tend à augmenter durant le déroulement de la vie professionnelle;
- en 1995, 24 % des femmes sont sur-qualifiées (moins de 18 % pour les hommes) et plus de 30 % des femmes ayant moins de 30 ans occupent des postes à temps partiel (contre moins de 10 % pour les hommes);

- enfin, les jeunes femmes sont aussi plus souvent confrontées au chômage².

Cette « tendance lourde » a été selon les époques plus ou moins favorisée. En effet, la politique des allocations familiales, même si elle peut sembler neutre, a toujours eu pour fonction de réguler le rôle des femmes dans la société et en particulier leur accès au marché du travail. Comme le montre Pierre Strobel, les premières allocations familiales ont été proposées en 1938-1939 pour maintenir les femmes au foyer en référence au modèle « male breadwinner » : une allocation est proposée aux familles qui n'ont qu'un seul salaire (allocation de salaire unique) en 1941 et n'a disparu qu'en 1971. Puis, la politique familiale a changé au milieu des années 70 et a favorisé l'accès des femmes au marché du travail (développement des crèches). Néanmoins, à la fin des années 80 la création de l'allocation parentale d'éducation a indiqué la modification de l'horizon des politiques familiales. D'un côté certaines prestations facilitent l'accès des femmes au marché du travail grâce à la proposition de services diversifiés (crèches, prestations pour employer une baby-sitter, garde d'enfants, AGED, AFEAMA), de l'autre d'autres prestations favorisent la cessation d'activité des femmes peu qualifiées quand elles ont leur deuxième enfant³. Enfin, en 2002 a été créé un congé de paternité. Cette réforme vise à accroître l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et le partage de la responsabilité parentale : à la naissance de leur enfant, les pères peuvent s'arrêter de travailler pendant 14 jours tout en recevant 100 % de leur salaire. Mis en oeuvre en janvier 2002, le congé de paternité semble être un réel succès (50 000 pères l'ont utilisé) et donner raison à ceux qui sont convaincus qu'il existe aujourd'hui au sein de notre société une réelle aspiration à plus de liberté et de souplesse dans l'articulation du travail et de la vie familiale.

Cependant, si l'on aurait pu penser que « le progrès continu du taux d'activité suppose que les contraintes familiales pèsent de moins en moins lourdement sur les femmes »⁴, il n'en est rien : un dernier élément de tension entre hommes et femmes est l'inégalité des temps et des rythmes de vie et la difficile conciliation des activités professionnelles, familiales et parentales : 70 % des tâches domestiques (ménage, cuisine, soins des enfants) sont accomplies par les femmes. Les hommes consacrent 2h30 par jour à ces activités tandis que les femmes y consacrent en moyenne 5 heures. Cela peut expliquer que les femmes se sont plus intéressées à la loi des 35 heures qui créent du temps libre pour s'occuper des enfants⁵. Cette proportion change en fonction des générations et des classes sociales. Selon une étude réalisée par la DREES, les ouvriers aideraient moins leurs femmes que les cadres (47% du travail domestique contre 52% quand la femme ne travaille pas, et 46% contre 49% quand la femme travaille)⁶. Ainsi, l'irruption des femmes sur le marché du travail n'a pas (encore ?) bouleversé l'équilibre des rapports homme/femme au sein de la sphère domestique.

Vers une pluralité des situations familiales ?

« La famille a changé. Ce qui pouvait passer il y a trente ans pour une péripétie est désormais reconnu comme une véritable mutation » déclare sans ambiguïté Irène Théry dès la première phrase de son rapport⁷ remis en 1998 à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité. En effet, plusieurs éléments concourent à accréditer l'idée que le modèle matrimonial en vigueur au début du siècle a vécu.

² INSEE, « *Hommes et femmes face à l'emploi* », Les Dossiers thématiques, Insee, Dares, Liaisons sociales, éditions Liaisons, n°17, 2000.

³ Pierre STROBEL, « La contribution des politiques familiales à la réduction de la pauvreté et des inégalités : les paradoxes du cas français », in C. Daniel et B. Palier (eds), *La protection sociale en Europe – Le temps des réformes*, La Documentation française, 2001.

⁴ LOUIS DIRN (Michel Forsé, Henri Mendras, Louis Chauvel, Michel Lallement, Laurent Mucchielli), *La société française en tendances, 1975-1995, deux décennies de changement*, Paris, Puf, 1998.

⁵ INSEE, op. cit.

⁶ DREES, « Quel temps pour les activités parentales ? » in *Etudes et résultats*, n° 162, mars 2002.

⁷ Irène THERY, *Couple, filiation et parenté aujourd'hui, le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*, rapport à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité et au garde des Sceaux, ministre de la Justice, Paris, Odile Jacob, 1998.

L'augmentation du nombre de divorces, régulier depuis le début du siècle, s'est accéléré au cours des années 60 : le taux de « divortialité » est passé de 22,5 % en 1980 à 38,5 % en 1996. Le divorce concerne un tiers des couples mariés (les femmes actives divorcent 4 fois plus que les femmes inactives). Mais, parallèlement, une forte proportion de couples non mariés s'installent dans la durée : en 1968 ils sont 67 000 jeunes couples à vivre en concubinage, en 1987, ils sont 589 000. Ainsi, 40 % des premières naissances ont lieu hors mariage en 2000 en France : les naissances hors mariage ont été multiplié par six en trente ans. Enfin, les célibataires sont trois fois plus nombreux en 2000 qu'en 1970.

Ces évolutions ont conduit à l'apparition des familles « monoparentales » et des familles « recomposées ». L'émergence significative de ces situations différentes introduit une complexification du lien parental et une fragilisation de la conjugalité.

Ces transformations ont été le support d'interprétations diverses : avait-on affaire à la mort de la famille ou ne devait-on y voir qu'un renouveau du lien familial ? L'individualisation, la privatisation pouvaient aisément servir de clé d'interprétation de ces mutations ; mais à y regarder de plus près, l'importance des solidarités intergénérationnelles, la centralité de la valeur famille auprès des jeunes devaient conduire à nuancer des jugements un peu hâtifs ou idéologiques. La prise en compte du temps long et du contexte (notamment socio-économique) permettant de resituer les évolutions récentes, conduit plutôt à penser une double mutation structurelle de la famille nucléaire et de la famille étendue dont « les trois moteurs seraient la dynamique de l'égalité des sexes, la progressive personnalisation du lien à l'enfant et l'allongement continu de l'espérance de vie »⁸.

Là encore, ces éléments militent en faveur de la reconnaissance d'une plus grande autonomie dans l'organisation du lien familial.

La « jeunesse » comme révélatrice des transformations des parcours de vie ?

La jeunesse, période du cycle de vie comprise entre la fin des études secondaires et l'installation dans la vie adulte serait « plus tardive, plus longue, moins articulée autour d'étapes irréversibles, clairement définies ». L'enquête Emploi de l'INSEE montre entre 1982 et 1994 des modifications importantes, qui ne sont pas seulement des décalages mais aussi, plus largement, une désynchronisation des différentes modalités d'accès à la vie adulte :

- l'âge médian de fin d'études passe de 19 ans et 3 mois à 22 ans (c'est la prolongation des études qui est la source majeure de l'allongement⁹);
- l'âge médian d'installation dans un logement indépendant passe de 23 ans à 24 ans ;
- l'âge médian d'obtention d'un emploi passe de 21 ans et 6 mois à 24 ans ;
- le taux de chômage des 25 à 28 ans croît de 8 à 17,5 % ;
- l'âge médian de formation d'un couple passe de 24 à 25 ans et 8 mois et celui de la naissance d'un premier enfant de 26 ans et 5 mois à 29 ans ;

⁸ Irène THERY, op. cit., page 22.

⁹ Il faut cependant rester prudent. Selon la Dares (« Premières synthèses », janvier 2002, n°04.2), entre 1997 et 2001, le taux d'activité des 15-29 ans s'est redressé : « cette évolution est liée à l'arrêt de l'allongement des études et au développement des cumuls emploi-formation ».

- en 1982, les hommes sans diplôme trouvaient un emploi stable vers 21 ans, soit 4 ans après la sortie de l'école. En 1994, 25 ans pour les sans diplôme (soit 8 ans après leur sortie) : « ni étudiants ni travailleurs, leur situation ne correspond à aucune référence traditionnellement reconnue »¹⁰.

Le constat d'un décalage général des étapes ne suffit pas par lui-même pour conclure à une transformation des parcours de vie. En effet, l'important au regard de la notion de parcours de vie n'est pas tant le décalage dans le temps que la moindre articulation des étapes entre elles. Selon Louis Dirn, les étapes seraient même réversibles : « l'emploi stable étant plus menacé que naguère, une certaine proportion d'adultes est conduite à une réinsertion professionnelle continue, en cours de carrière, voire à une série de réinsertions jamais achevées, comme c'est le cas pour 25 % des sans-diplôme »¹¹.

Réversibilité, retour en arrière seraient l'apanage de cette nouvelle jeunesse très touchée par le phénomène du chômage. Toujours selon ces auteurs, ce brouillage serait d'autant plus fort qu'on assisterait à une valorisation de la jeunesse, les adultes cherchant à garder certaines caractéristiques de la « jeunesse ». L'identification sociale des jeunes en serait d'autant plus difficile à s'élaborer¹².

Pour Olivier Galland, ces évolutions trouvent leurs sources dans une transformation des modèles de socialisation et la jeunesse représente une nouvelle séquence des parcours de vie. La jeunesse est alors définie comme « un apprentissage progressif de responsabilités sous protection rapprochée de la famille et/ou de l'Etat », un processus de « définition de soi par différentes expériences sociales dans un processus itératif ».

Ces constats et interprétations sont repris par le Commissariat général du Plan qui dans son rapport sur la jeunesse¹³ affirme que l'étude de la jeunesse peut constituer un point d'appui pour étudier le nouvel « enchevêtrement des séquences de vie et l'arasement des seuils d'âge ». Désynchronisation des rythmes, rupture de linéarité des grandes étapes de la jeunesse mettraient en difficulté les concepts d'allongement ou de transition de la jeunesse. Il n'y aurait plus de seuil, « les passages seraient plus progressifs, moins ritualisés, moins irrévocables » au point qu'on peut parler plutôt des glissements progressifs de situations floues à des situations incertaines. L'âge ne serait plus un repère fiable.

De plus, l'idée que la jeunesse est une transition cacherait le fait que « la situation d'adulte à laquelle il s'agit d'accéder est elle-même en train de se redéfinir. La procréation tardive, par exemple, a une influence sur le nombre total d'enfants qu'une femme pourra avoir : c'est donc une transformation de la vie de famille qui est à l'œuvre et pas seulement un décalage dans le temps ». Plus généralement, l'âge adulte ne serait plus considéré comme le « moment central d'une vie, le moment pivot qui donne sens à la période qui précède et à celle qui suit » (page 36).

Aussi, le modèle ternaire étant voué à disparaître, « il serait plus souhaitable de résister à une telle spécialisation et de permettre à chacun de mêler au mieux formation, activité et loisir tout au long de la vie » (page 39). Ainsi le rapport propose-t-il que « la perspective de l'éducation et de la formation tout au long de la vie devienne l'horizon de la poursuite des réformes du système éducatif et de son élargissement aux divers acteurs de l'éducation, les familles au premier chef ».

¹⁰ LOUIS DIRN, op. cit., page 40.

¹¹ LOUIS DIRN, op. cit., page 52.

¹² Pour Claude DUBAR, quelle que soit la façon dont on considère la jeunesse, il faut reconnaître que « la période que nous venons de traverser (les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix) a été marquée par une crise des formes d'identification des jeunes - pas seulement ceux issus des classes populaires - et que cette crise est inséparable des transformations des institutions dont le rôle est de prendre en charge la formation, le contrôle social et l'insertion professionnelle de la jeunesse » ; in « *La catégorie de jeunesse* », Informations sociales n° 84, page 28.

¹³ *Jeunesse, le devoir d'avenir*, Rapport de la commission présidée par Dominique Charvet, Commissariat général du Plan, la Documentation Française, 2001.

L'influence de la perturbation des fins de vie active

On connaît bien maintenant la situation française concernant le taux d'emploi des travailleurs âgés. Dans son premier rapport ainsi qu'à l'occasion du colloque « Age et travail », le Conseil d'orientation des retraites a exposé de façon détaillée la situation française et développé des propositions. Avec un taux d'emploi de 32 %, la France se retrouve en queue du peloton des pays européens (50% dans l'ensemble de l'Union européenne). De plus, le taux d'activité des hommes de 50 à 54 ans diminue régulièrement (alors que celui des femmes augmente). L'on sait également que cette situation résulte d'un choix : « la France a en effet résolu une partie de ses difficultés liées au chômage par une diminution de la population active, à ses deux extrêmes »¹⁴. Cela a été possible grâce au développement de nombreux dispositifs d'entrée en préretraite et de cessation anticipée d'activité, qu'ils émanent de l'Etat ou des partenaires sociaux.

Cette situation a produit un « brouillage » de cette période de la vie et a conduit à développer une réflexion sur la remise en cause du cycle de vie en vigueur jusqu'alors. C'est en effet à partir de l'étude de cette population que Xavier Gaullier et Anne-Marie Guillemard ont construit leur raisonnement. Nous y reviendrons.

II- Parcours de vie et sociologie

Avant d'exposer plus en détails les approches de Xavier Gaullier et Anne-Marie Guillemard, il importe de resituer l'apparition de la notion de cycle de vie dans le développement des études sur le vieillissement. L'approche disciplinaire retenue ici est une approche par la sociologie. Des approches complémentaires seraient utiles, par exemple par l'anthropologie ou par le droit, voire par la philosophie politique. Bien évidemment, une approche par l'économie devrait également être retenue, les économistes ayant souvent, et depuis longtemps, utilisé la notion de cycle de vie¹⁵.

1- L'émergence d'une sociologie de l'âge et de la notion de parcours de vie

« Age » et sociologie au début du siècle

Aux origines de la sociologie moderne, force est de constater l'absence de la thématique de l'âge et du vieillissement, et par conséquent de la notion de parcours de vie et de son organisation, alors que cette orientation est au centre de la recherche ethnologique. En effet, lorsque les sociologues abordent le sujet de la socialisation, sont évoquées les conditions de passage du petit d'homme à l'être socialisé (adulte et citoyen) et non les aspects liés au vieillissement. Ainsi, l'idée que le développement de la personne se poursuit au-delà de l'enfance est récente : elle date en réalité des années 50.

Il existe bien chez un auteur comme Pareto par exemple, le thème des générations (au sein notamment de sa théorie des élites) : il fait alors allusion au partage d'une culture, d'un vécu, à un ensemble défini par son insertion dans l'histoire (mais il ne s'agit ni de classes d'âge, ni de statuts découlant de la filiation comme en ethnologie).

¹⁴ Annie FOUQUET, « Démographie et population active : situation actuelle et cadrage prospectif », in *Age et travail, un axe de réflexion essentiel pour l'avenir des retraites*, COR, La Documentation Française, 2001.

¹⁵ Voir exemple D. Kessler et A. Masson Eds, *Cycle de vie et générations*, Economica, 1985.

Pourquoi cette absence ? La question centrale de la sociologie, lorsqu'elle se constitue comme discipline, est probablement celle de la modernité où les maître-mots sont sécularisation, rationalisation, ou encore société industrielle. Ainsi, au niveau de l'idéologie disciplinaire, on assiste à une perte croissante de références aux lignages et aux classes d'âge au profit de catégories plus abstraites et plus détachées des fondements biologiques.

Aussi, la réflexion sur les parcours de vie doit beaucoup à Erickson qui, au cours des années 1950, fait intervenir l'interaction avec l'environnement social dans une perspective humaniste d'autoréalisation de la personne. En se focalisant sur l'enfant, Erickson propose un découpage du parcours de vie en 8 étapes dont 5 concernent l'enfant, et 1 seulement la vieillesse.

C'est l'intégration des normes sociales qui agit comme critère de développement harmonieux et sain. La plupart des recherches en gérontologie s'inscrivent alors dans le prolongement des études inscrites au sein du paradigme développementaliste marqué par Piaget : le développement des propriétés en fonction de l'âge est conçu comme relativement invariant dans le temps et l'espace. Mais aujourd'hui, les spécialistes de la psychologie développementale ont renoncé à trouver des stades correspondant à des âges chronologiques : les variations interindividuelles augmentent avec l'âge dont le pouvoir organisateur diminue d'autant. L'intérêt de ces recherches réside alors non plus dans la délimitation des étapes mais dans la mise en évidence des changements au cours de la vie, du sens des évolutions.

Age et vieillesse ne deviennent objet sociologique que dans les années 1960 : l'allongement de la vie entraîne un travail permanent d'aménagement du parcours de vie qui n'en finit pas de se déployer. Et ce n'est qu'en 1988 que « l'âge » obtient un statut dans la théorie sociologique avec le chapitre « Sociology of age » dans le *Handbook of Sociology* de Smelser¹⁶.

Les premières théories sociologiques sur la vieillesse

En mettant l'accent sur la notion de rôle trois théories émergent.

- La théorie dite du désengagement¹⁷ : l'inexorable déclin de l'individu est postulé et celui-ci réduit ses engagements et sa participation à la vie sociale ; la société organise grâce à la retraite le processus de désengagement.
- La théorie de l'activité¹⁸ : bien vieillir exigerait non pas de se retirer de la société mais au contraire de préserver ses principaux rôles sociaux et activités ou de leur trouver des substituts adéquats¹⁹.
- La théorie de la continuité²⁰ : très vite se pose la question de la pluralité sociale. On assiste alors à un réaménagement de la théorie de l'activité codifiée sous le nom de théorie de la continuité ! Le « bien vieillir » réside dans le fait de préserver sinon son style de vie propre, du moins son self (identité subjective).

¹⁶ M.W. RILEY, FONER, A., WARING, J., « Sociology of age », in *Handbook of Sociology*, N.J. Smelser (ed), Newbury Park : Sage, pp. 243-290, 1988.

¹⁷ E. CUMMING, W.H. HENRY, *Growing old : The process of*, New York, Basic, 1961.

¹⁸ E. PALMORE, « *The effects of aging on activities and attitudes* », in *The Gerontologist*, 8(4), 1968.

¹⁹ On dirait aujourd'hui que le modèle de l'activité correspond au troisième âge, celui du désengagement au quatrième...

²⁰ R.C. ATCHLEY, « A continuity theory of normal aging », *The Gerontologist*, 1971, 19(2).

En Europe on s'étonne de ces théories générales émanant du monde anglo-saxon qui correspondent à une demande des milieux politiques qui recherchent des solutions pour l'action (un modèle du « bien vieillir ») et révèlent le poids du structuro-fonctionnalisme²¹ : le modèle américain est le stade ultime de la modernisation.

Ce très bref rappel historique²² montre bien les difficultés qu'il peut y avoir à l'époque à envisager de manière non normative une sociologie de l'âge.

Vers une sociologie de l'âge

Du fait d'un accroissement de la longévité et des transformations démographiques, la structure de la société industrielle doit être conceptualisée non seulement en fonction des catégories socioprofessionnelles et des appartenances ethniques, mais aussi en référence à une autre stratification : celle des classes d'âge. L'hypothèse est qu'une similitude de comportements caractérisent les personnes que rassemble un âge : c'est « l'Age stratification theory », théorie de la stratification selon l'âge, qui constitue un tournant.

C'est l'époque des premières grandes études longitudinales sur le vieillissement et de l'émergence du débat sur la nature du marqueur « âge » : l'âge se révèle être non seulement la mesure du temps écoulé mais aussi l'indicateur d'une insertion dans le temps historique, de l'expérience sociohistorique accumulée au cours de l'existence. Matilda Riley et ses collaborateurs, pionniers en ce domaine, s'efforcent de saisir ce double mouvement :

- d'une part la nécessité pour tout individu, à mesure qu'il grandit et vieillit, d'apprendre continuellement les valeurs et comportements adaptés à l'âge;
- d'autre part le changement continu de ces valeurs et comportements.

Ce modèle qu'ils développent comprend 4 éléments :

- les strates d'âge;
- les systèmes de rôles propres à chaque âge de la vie : l'ensemble constitue la structuration sociale du parcours de vie;
- le processus continu de succession de cohortes²³;
- le processus de vieillissement de chaque cohorte.

Des changements affectent chacun des éléments, à des rythmes différents : chaque cohorte par exemple a son histoire, son expérience, qui la rendent désadaptée à la position d'âge occupée par la cohorte précédente. Ainsi, les parcours de vie ne refléteraient le système social qu'à travers des tensions et des décalages.

Avec « l'Age stratification theory », on assiste donc à une première problématisation de la variable « âge » jusqu'ici trop considérée comme indépendante.

²¹ Théorie sociologique de portée générale et universelle développée par Talcott Parsons (1902-1979) visant à expliquer le fonctionnement global des systèmes sociaux. Tout système social doit satisfaire quatre fonctions fondamentales : l'adaptation, la réalisation des fins, l'intégration et le maintien de modèles culturels.

²² Pour plus de détails voir Christian LALIVE D'EPINAY, Jean-François BICKEL, « La recherche en sociologie et psychologie de l'âge et de la vieillesse : un survol », in *Gérontologie et société*, 1996.

²³ La notion de cohorte procède d'un découpage arbitraire d'une population ; celle d'ensemble générationnel renvoie à un modèle de socialisation, une communauté culturelle, un stock d'expériences historiques partagées.

L'émergence de la notion de parcours de vie

Un autre apport va transformer le cadre de référence des études sur le parcours de vie (sous l'impulsion de chercheurs souvent européens) : celui-ci est l'objet d'une mise en perspective historique et sociologique orientée par l'hypothèse selon laquelle il peut être défini comme un phénomène social : la notion de parcours de vie (*lebenslauf, life course*) est adoptée pour désigner le ou les modèles socioculturels qui organisent la trajectoire de la vie des individus dans une société et une période historique données. Ce ou ces modèles principaux qui organisent le déroulement des vies humaines sont appelés parcours de vie. Le parcours de vie est un « ensemble de règles qui organise les dimensions fondamentales de la vie sociale de l'individu »²⁴, c'est-à-dire une institution.

Les recherches montrent :

- comment la société industrielle et l'organisation du marché du travail avec la séparation de l'entreprise et de l'habitat et ses besoins en qualification conduisent à une régulation, voire une chronologisation croissante du parcours de vie²⁵;
- comment s'exerce une pression découlant du développement de l'Etat et de la législation sociale qui délimite d'abord l'enfance et la jeunesse (école obligatoire) ;
- comment l'allongement de la vie conduit à la définition d'étapes nouvelles.

Avec l'institutionnalisation de la retraite (au milieu du siècle) s'impose un nouveau modèle du parcours de vie en 3 étapes qui consacre la centralité du travail. Enfin, un nouvel âge de la vie serait institué entre l'étape de l'activité économique et la vieillesse. Un parcours de vie à 4 étapes tendrait à s'imposer.

Le modèle général du parcours de vie définit et ordonne un certain nombre d'étapes, chacune d'entre elles correspondant à une position statutaire spécifique et à un ensemble de rôles sociaux : la position occupée par les individus dans le parcours de vie définit les principaux enjeux qu'ils doivent affronter dans le cadre d'un ensemble spécifique de contraintes et de possibilités et constitue donc une variable explicative importante des comportements individuels et des processus psychosociaux.

Il faut distinguer la notion de parcours de celle de trajectoire de vie (ou biographie) effectivement suivie par les individus ou un ensemble d'individus (groupes sociaux, cohortes).

Les recherches les plus récentes montrent aussi l'action dérégulatrice qu'exercent les vecteurs économiques sur le parcours de vie affectant deux transitions majeures : l'entrée et la sortie de la vie économique.

Cependant, ce phénomène, s'il engendre une pluralisation des trajectoires, n'a entraîné ni la mutation du modèle dominant ni la perte de son caractère normatif. Simplement, un nombre croissant d'individus ne sont plus à même de s'y conformer, d'où des processus d'exclusion (Gauillier 96, Guillemard 96, ainsi que la thèse en cours de Thomas Troadec sur les crises identitaires des salariés âgés²⁶).

Le graphique 2.3 (présenté en annexe) récapitule le modèle actuel du parcours de vie. Trois axes principaux le structurent :

- le rapport à l'activité économique;
- la trajectoire familiale;

²⁴ M. KOHLI, « The world we forgot : a historical review of the life course in later life », in *Later life, the social psychology of aging*, V.W. Marshall (ed), Beverly Hills, Sage, 1985.

²⁵ D.I. KERTZER et K.W. SCHAIE, *Age structuring in comparative perspective*, Hillsdale, LEA Publishers, 1985.

²⁶ Thomas TROADEC, « L'âge des extrêmes », in *Retraite et Société*, n° 24, 1998.

- la santé sous-tend les deux premiers (et devient le critère d'entrée dans la 4^e étape, cf. graphique 2.4 en annexe)

On peut faire deux remarques :

- avec la retraite on pénètre dans un monde doté d'un système culturel distinct de celui qui régissait la vie jusqu'ici (intégration au monde économique) ; la norme organisationnelle est maintenant l'autonomie ;
- la très grande majorité traverse les trois premières étapes de la vie, la quatrième est le propre d'une minorité.

Lalive d'Épinay et alii. (2000)²⁷ eux aussi parlent de tendance générale à la déstructuration (dérégulation) du parcours de vie et principalement des transitions qui scandent le passage entre les trois premières étapes principales du modèle général. En contraste avec ce qui se passe en amont de la vie, il se trouve que de son côté la vieillesse avancée et la fin de vie sont l'objet d'un travail de définition et de normalisation d'élaboration de règles et de normes destinées à guider l'action, avec l'édification d'un réseau toujours plus complexe et étendu d'institutions²⁸ : c'est la codification croissante du grand âge.

Ainsi, la notion de parcours de vie permet de mettre en regard les cadres sociaux (les modèles du parcours de vie, l'ensemble des appareils organisés) et les trajectoires individuelles ou de groupes.

2- Les deux représentants français d'une approche en terme de parcours de vie

Xavier Gaullier et Anne-Marie Guillemard sont sans doute les deux sociologues qui, à partir de l'étude des fins de vie active, ont le plus tenté d'interpréter les résultats de leurs recherches en mettant au centre de leur analyse la notion de parcours de vie.

L'importance des politiques sociales

Pour Anne-Marie Guillemard, les politiques sociales sont des agents actifs d'organisation sociale du cycle de vie. Par exemple elle rappelle avec Philippe Ariès le rôle joué par le développement de l'éducation dans la constitution de l'enfance ; elle souligne également le poids des systèmes de retraite dans la construction de la définition moderne de la vieillesse : c'est le temps de l'inactivité pensionnée.

Ce phénomène a quatre conséquences :

- la hiérarchisation des trois étapes du cycle de vie avec le travail comme étape centrale ;
- la chronologisation : accentuation du poids des critères chronologiques ;
- la standardisation : l'évolution en longue période des âges de sortie d'activité témoigne d'une normalisation des comportements dans ce domaine ;
- enfin un contenu identitaire : vieillesse et retraite vont être associées au sein d'une nouvelle étape de la vie entre maturité et incapacité de travail.

²⁷ C. LALIVE D'EPINAY, J.-F. BICKEL, C. MAYTRE, N. VOLLENWYDER, *Vieillesse au fil du temps*, Réalités sociales, Lausanne, 2000.

²⁸ Christian LALIVE D'EPINAY, « La construction sociale des parcours de vie », in *Une histoire de la vieillesse*, G. Heller (ed), Lausanne, 1994.

La politique de la vieillesse correspond selon elle à « l'apogée du social » : l'interventionnisme étatique est indépendant des besoins de gestion du marché de l'emploi. Par le « social », le marché est en quelque sorte domestiqué, il n'est plus hégémonique. Les repères socio-chronologiques qui « organisent le déroulement de la fin du cours de vie et déterminent les identités et les horizons symboliques des individus à chacune des étapes de leur cycle de vie » vont devenir stables.

Or, au cours des années 1970, l'Etat va au contraire adapter le droit social aux besoins du marché de l'emploi : c'est la thèse du déclin du social. D'une politique de vieillesse, on passe à une politique de l'emploi.

Depuis 1980, vieillesse et retraite tendent à se disjoindre. Le temps de la vieillesse professionnelle commence bien avant la retraite alors que tous les autres repères situent encore ce groupe dans l'âge adulte.

Tout ce qui faisait l'identité de la vieillesse comme retraite tend à se brouiller.

Nos sociétés n'ont pas su créer les ressources de sens capables de motiver l'action et de donner de la signification sociale aux gains d'espérance de vie, elles ont construit la vieillesse comme l'âge de la dépendance sociale. Partant, le problème de la réforme des retraites n'est pas de réduire leur montant, mais de repenser les manières dont on va redistribuer les temps de travail, de formation et de protection sociale sur un parcours des âges qui devient flexible et non plus ternaire.

L'auteur observe :

- le dessaisissement des systèmes publics de retraite dans leur rôle central de régulation de la sortie du marché du travail ;
- et l'apparition de nouveaux dispositifs institutionnels pour réguler la sortie du marché du travail en Europe : à côté des sous-systèmes d'assurance chômage et d'assurance vieillesse, ont été mis en jeu des dispositifs de préretraite.

Se développent donc des programmes intermédiaires entre travail et retraite, une multiplication des statuts intermédiaires, un infléchissement de la nature de la protection offerte (« irions nous vers des dispositifs de politiques sociales offrant un niveau de protection moindre et des droits sociaux d'une nature différente ? ») et un déplacement des frontières entre risques au sein du système de protection sociale. Ces restructurations de la protection sociale provoquent des transformations majeures du cycle de vie ternaire, un ordonnancement du parcours des âges imprécis, aléatoire et non maîtrisable. Anne-Marie Guillemard parle de détemporalisation du parcours de vie : tout principe d'une transition réglée de l'activité à l'inactivité disparaîtrait : « il n'est pas jusqu'à la succession ordonnée des étapes du cycle de vie qui ne vacille »²⁹.

On parle alors de désinstitutionnalisation de l'organisation tripartite et de l'émergence d'un parcours de vie flexible.

Ces transformations bouleverseraient aussi le système de réciprocité des engagements entre générations : la fiabilité des engagements entre générations ne s'impose plus avec la même force, car la stratégie temporelle de vie, sur laquelle est fondée le transfert de retraite suppose de différer la compensation de l'aliénation au travail en échange de l'ouverture d'un droit au repos en fin de vie. Or, les ressources de sens qui motivent cette stratégie se raréfient, dès lors que le parcours des âges n'inscrit plus les individus dans une continuité et une prévisibilité du déroulement de la vie.

²⁹ Anne-Marie GUILLEMARD, *Gérontologie et société*, page 83, juin 97, n°81.

Aussi, une nouvelle protection sociale adaptée à ces évolutions devrait être capable d'assurer des transferts sociaux non spécifiés en fonction des âges de la vie et plus focalisés sur les besoins désormais présents tout au long du parcours des âges (par exemple, la couverture des besoins en formation comme celle du « non-travail » serait présente à toutes les étapes du parcours de vie et pas seulement concentrée sur les deux étapes extrêmes : éducation pour les jeunes et retraite pour la vieillesse).

« La décennie des fins de carrière »

Xavier Gaullier développe un raisonnement semblable avec une moindre insistance sur le rôle des politiques sociales. La retraite renvoie toujours à l'organisation des temps sociaux. A travers les débats financiers se joue l'organisation des parcours de vie pour les individus et le développement des carrières pour les entreprises.

Les parcours de vie en France sont bouleversés : en 35 ans, la durée de la retraite a augmenté de 10 ans, 5 ans du fait des gains d'espérance de vie, 5 ans du fait des départs précoces de la vie professionnelle. Symétriquement, l'âge d'entrée dans la vie active a été repoussé de 5 ans (de 17 à 22). Il s'est créé « la décennie des fins de carrière » depuis 20 ans (entre 50 et 60 ans) qui remet en cause :

- la coïncidence entre fin du travail et début de la retraite;
- les carrières linéaires, ascendantes et gérées à l'ancienneté.

On assiste à un « consensus paradoxal d'intérêts divergents », à une véritable « culture de la préretraite ». Pendant des décennies, la retraite a été définie par la coïncidence de trois dimensions : la fin de l'activité professionnelle, l'obtention d'une pension de retraite et le début des handicaps liés à la vieillesse. Elle était un élément déterminant du cycle de vie à trois étapes : la jeunesse, l'âge adulte, la vieillesse.

Pour Xavier Gaullier, ce modèle a progressivement disparu :

- c'est la fin de la vie professionnelle avant l'âge de la retraite;
- c'est également l'apparition des handicaps de la vieillesse après la retraite.

Il n'y aurait plus de coïncidence entre le vieillissement professionnel, le vieillissement social (les retraites) et le vieillissement biologique (le grand âge). Le risque vieillesse s'étale de 50 à 90 ans et se dissocie entre la retraite, le risque fin de carrière et le risque dépendance. Le risque vieillesse se transforme, la retraite change de sens, les temps de la vie se définissent autrement. D'événement, la retraite devient un processus, une trajectoire étalée dans le temps et diversifiée selon les individus (d'où l'idée d'une retraite à la carte... avec des contenus différents selon ses promoteurs : voir la deuxième partie de cette note exploratoire). La déstabilisation de l'emploi et de la retraite tendent à donner plus d'importance à d'autres événements : le départ des enfants, la naissance des petits-enfants, la vie du couple, la maladie des parents âgés, les loisirs... : « Il s'agit finalement plus que d'une « transition » nouvelle entre vie professionnelle et retraite, mais de l'émergence d'un nouvel âge, les 50-70 ans ».

Le risque fin de carrière a été pris en charge par les politiques de l'emploi (FNE, UNEDIC) et ses règles adaptées aux fins de carrière (exemption de recherche d'emploi). Avec le désengagement des pouvoirs publics, on assiste à un transfert du risque sur l'entreprise voire sur l'individu : c'est le Welfare mix anglo-saxon (« mix » d'assurance-chômage, de dispositifs d'Etat, d'aide sociale du RMI, d'épargne retraite d'entreprise ou privée) : bref, une assurance-vieillesse bis en amont de la retraite.

On se dirigerait ainsi vers une retraite plurielle dans :

- sa définition : trois risques différents (fin de carrière, retraite temps libre, risque dépendance) ;
- son contenu : temps sociaux valorisés d'une façon nouvelle pendant la retraite ;
- ses financements : qui se diversifient (contributif, non-contributif, épargne salariale, épargne privée individuelle ou collective, une part de salaire).

Trois scénarios concernant la retraite et les temps sociaux seraient envisageables :

- des carrières de plus en plus concentrées, avec des cotisations élevées, des retraites longues avec des pensions faibles et des difficultés d'insertion sociale ;
- des carrières longues, avec des cotisations faibles et des retraites courtes avec des pensions élevées ;
- le scénario le plus innovant impliquerait de nouveaux équilibres entre les temps sociaux (travail, famille, formation, vie sociale) tout au long de la vie : réduction du temps de travail sur la semaine, mais prolongation de la vie professionnelle, travail en alternance pour les jeunes et les salariés âgés : une pluriactivité à tout âge et une retraite plurielle.

Dans ce contexte la gestion dynamique des temps incite à des liaisons entre les différents régimes sociaux et spécialement la formation, l'assurance-chômage et la retraite : par exemple échanger le financement d'une année sabbatique contre le recul du départ à la retraite. Pour Xavier Gaullier, il s'agit de se demander si « la retraite gardera son autonomie » ou, si « elle deviendra un mécanisme de financement du temps libre parmi d'autres dans le cadre d'une gestion du temps tout au long de la vie ». Cette approche sera étudiée plus en détail à la fin de la deuxième partie de la présente note.

Ainsi, le modèle des Trente glorieuses est remis en question (modèle du temps spécifique, articulé à une division du travail hommes/femmes) avec les cessations anticipées d'activité. Le modèle dominant tend à être épuisé et à être remplacé par la pluriactivité à tout âge : éclatement et recomposition de l'emploi et des carrières, des familles et des âges, comme des rapports entre le travail salarié et les activités hors travail et ceci sur toute la vie. Il faut prendre au sérieux l'émergence « d'activités d'utilité sociale », de nature professionnelle par leur contenu, mais bénévoles c'est-à-dire non rémunérées et librement entreprises.

Polyvalence, mobilité, reconversions, formation permanente, le temps libre n'est plus seulement un temps de repos : « le temps hors-travail est consacré pour partie à des tâches non professionnelles « qu'il faut traiter comme de vrais travaux »³⁰.

A l'extrême de cette réflexion, la pluralisation et la précarisation des statuts, le décroisement des activités, la fin de la relation entre situation sociale et âge biologique conduiraient à une « dissolution définitive des fondements biologiques de la notion de cycle de vie »³¹.

³⁰ A. SUPLOT, *Au-delà de l'emploi*, Flammarion, Paris, 1998, cité in Xavier GAULLIER, « Retraites, préretraites et temps de la vie », *Droit Social*, Février 2002, n°2, page 154.

³¹ M. CASTELLS, *La société en réseaux : l'ère de l'information*, Fayard, Paris, 1996, cité in Xavier GAULLIER, op. cit., page 155.

3- Une autre utilisation de la notion de parcours de vie ?

Dans un rapport³² récent soumis à l'Union européenne, plusieurs auteurs proposent et revendiquent une méthode inhabituelle : leur attention se concentre sur les cohortes et parcours de vie (« cohorts and life courses », page 2). De quoi s'agit-il ?

Selon eux, avec l'évolution démographique, les ménages sont tous exposés à de nouvelles difficultés, les risques de pauvreté s'accroissent, la fertilité décline, le vieillissement s'accélère. L'Etat social doit donc gérer de nouveaux besoins. Les changements structurels à long terme amènent alors un consensus sur la nécessité de reconsidérer de fond en comble l'édifice social existant.

D'autre part, si l'on connaît l'influence des événements qui marquent les premières années de la vie d'un individu pour le reste de son existence, il est possible d'entrevoir ce à quoi la société pourrait ressembler des décennies plus tard.

En conséquences :

1. les politiques sociales doivent promouvoir les opportunités qu'offre la vie des citoyens plutôt que de servir simplement de mesures provisoires (une perspective dynamique du parcours de vie est essentielle). Une politique sociale correspondant à une période plus qu'à un âge prend en compte la totalité du parcours de vie, ne cloisonne pas les âges, atténue les marqueurs âge.
2. les besoins et les risques sociaux se concentrent à différentes étapes de la vie des individus. Les changements en cours sont générateurs de concentrations de risques radicalement différents au cours du parcours de vie.
3. Toute solution acceptable au vieillissement réclame une distribution équitable et juste des contributions et des prestations entre les générations et en leur sein.

Si l'on accepte cette perspective, trois grands « problèmes » doivent être pris en considération :

- l'enfance (il s'agit de mettre en oeuvre une stratégie globale d'investissement social axée sur l'enfant et la famille avec les enfants);
- la carrière (la centralité du travail est réaffirmée);
- la mise au point d'un système de retraite viable et équitable (la manière dont sont conçues les assurances sociales en faveur des personnes âgées aura une profonde influence sur notre comportement tout au long de notre vie).

Il faut alors élaborer une politique qui diminue l'influence de l'héritage social sur les générations (c'est le développement cognitif des enfants) : « l'activation » ne fonctionne que si les intéressés possèdent déjà des aptitudes et une motivation suffisante. Il est nécessaire d'investir massivement dans les enfants (c'est-à-dire dans les ménages avec enfants, et plus spécialement encore les mères et les mères isolées).

Par ailleurs associer cette politique à une politique favorable aux femmes est une priorité : accroître l'égalité des genres, augmenter le nombre d'emplois pour les femmes est déterminant.

³² Gosta ESPING-ANDERSEN, Duncan GALLIE, Anton HEMERIJCK, John MYLES, « Une nouvelle architecture sociale pour l'Europe ? », rapport soumis à l'Union européenne en septembre 2001.

Mais cela ne suffit pas : pour que le travail rémunéré devienne compatible avec le fait d'avoir des enfants, la plupart des mères ont besoin d'emplois qui soient à la fois stables et flexibles. La qualité de l'emploi est aussi décisive. Dans le cas contraire, le stress de la mère se reportera sur l'enfant et la dynamique du parcours de vie s'enclenchera de manière négative : trop d'emplois médiocres joints à la précarité ont des effets secondaires néfastes sur la vie familiale et sociale.

Il est donc nécessaire d'investir dans le maintien et l'amélioration des compétences d'apprentissage en ce qui concerne la vie active des individus et de garantir une protection suffisante de la santé physique et psychique :

- les gouvernements doivent jouer un rôle actif dans la promotion des questions touchant la qualité de la vie ;
- développer un système de droit à la formation est également central : il doit être possible d'accumuler des unités de formation dans le temps (transférables entre employeurs).

Cette approche est typique d'une volonté d'approche globale et du refus de toute analyse fragmentée des systèmes de protection sociale.

Conclusion

- Il y a un large accord sur la perturbation des entrées et des sorties de vie active, sur la désynchronisation des différents calendriers marquant ces passages.

Mais la dénormalisation des étapes de la vie est plus prononcée dans les calendriers familiaux que professionnels (grâce à une moindre emprise des contrôles sociaux sur la sphère privée ?) : sans doute le marqueur âge perd-il dans certains cas seulement de sa pertinence.

Peut-être alors faut-il différencier les parcours de vie selon les différents temps sociaux dans lesquels ils se déroulent : temps de formation, temps de travail, temps domestico-familial, temps libre, temps physiologique.

La différenciation des temps sociaux permettrait de mieux appréhender la diversification de l'évolution actuelle du cours de la vie.

- Les travaux américains ont très tôt montré que la complexité des systèmes d'âge ou des transitions faisaient que les personnes étaient bien souvent « age-status inconsistent » à différents moments de leurs vies³³.

L'importance des sous-groupes (gender, ethnicity, socioeconomics, geographic ...) ne doit pas non plus être négligée.

- Aborder les transformations que nous avons rapidement évoquées en termes de parcours de vie privilégie l'idée que ces évolutions ont *tendance* à concerner l'ensemble de la population, indépendamment par exemple du contexte d'emploi mais aussi des générations voire des groupes sociaux (de référence ?) qui n'en continuent pas moins d'exister. Aussi, dans la perspective d'une évolution des régimes de retraite, il faut sans doute mettre au cœur de la réflexion d'une part les changements qui paraissent peu réversibles et d'autre part les aspirations des individus. Parcours de vie et générations doivent être pensés ensemble, de même que la cohorte et la génération ne doivent pas faire complètement oublier la classe sociale.

Aussi, si les salariés peuvent sans doute de moins en moins se définir en référence à des collectifs ou à des catégories préexistantes, si l'autonomie (contrainte ou revendiquée ?) semble se développer, en conclure à un individualisme radical qui pourrait conduire à une remise en cause des normes collectives paraît hâtif : la distinction autonomie/individualisme semble s'imposer. C'est à celle-ci que s'attache dans un bref essai Eric Maurin : « dans un contexte d'instabilité croissante des emplois et d'inégalités persistantes, les besoins de sécurité et de justice sociale n'ont aucune raison d'être moins forts chez des personnes isolées et directement exposées aux aléas de l'économie que chez des travailleurs regroupés dans les mêmes établissements de production. La demande de sécurité, de fraternité et de justice sociale n'est pas moins forte »³⁴. L'invention de nouvelles formes de vie et de nouvelles figures relationnelles au sein de la famille et au travail ne doit trop vite conduire à la croyance en la revendication de la disparition d'un ordre.

³³ L'âge ne permet pas de les définir : voir notamment Bernice NEUGARTEN, « *Age in an aging society* », in Daedalus, Special issue on the Aging Society », 1986, vol 1.

³⁴ Eric MAURIN, *L'égalité des possibles : la nouvelle société française*, page 11, Paris, Seuil, 2002.

Annexe

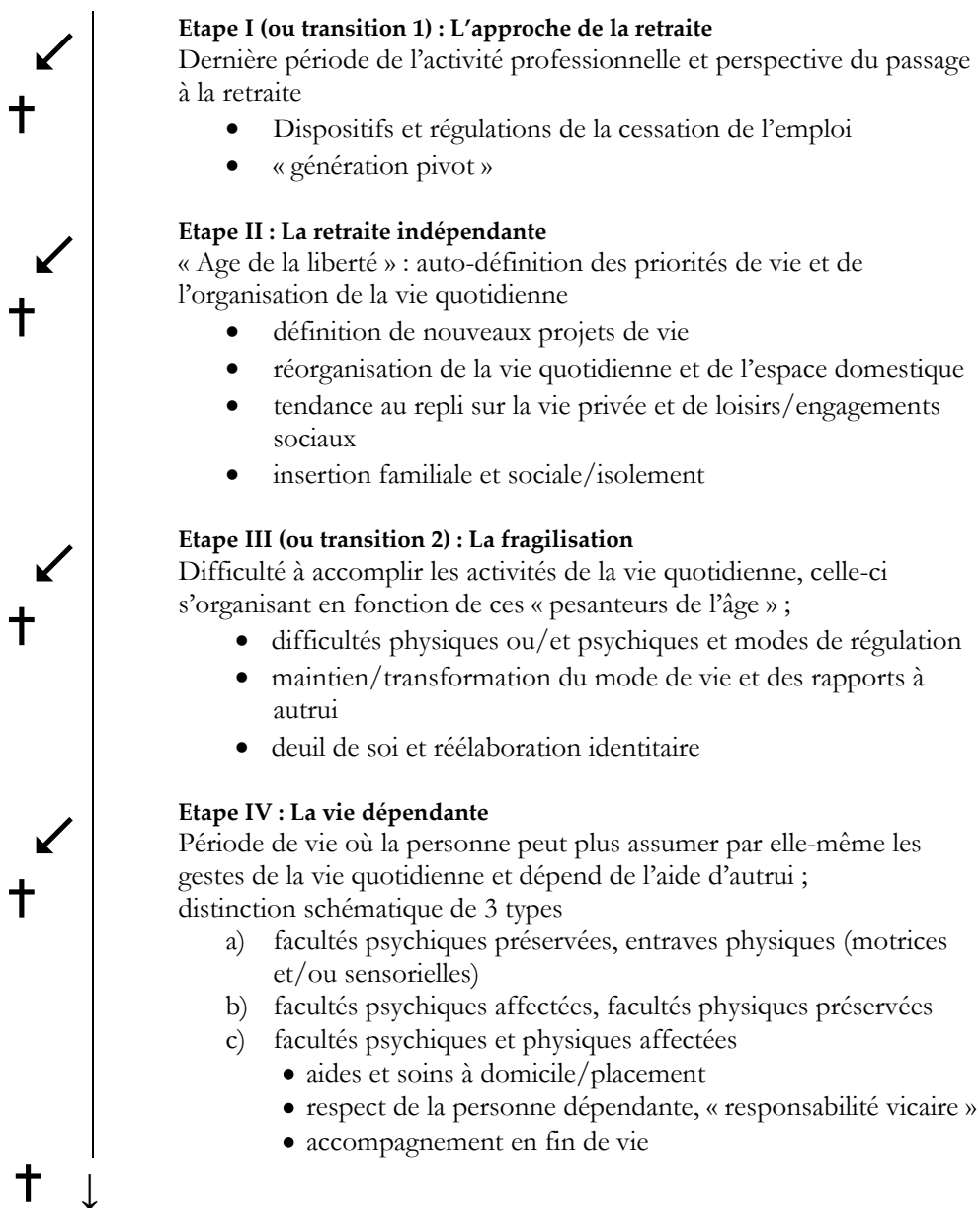
« Vieillesse au fil du temps »

C. Lalive d'Épinay, J-F. Bickel, C. Maytre, N. Vollenwyder

Réalités sociales, Lausanne, 2000, 433 pages.

Graphique 2.4

Les étapes de la seconde moitié du parcours de vie et leurs principaux enjeux



Source : repris et adapté de Lalive d'Épinay, in : *Commission fédérale* (1995 : 35).

Annexe

« Vieillesse au fil du temps »

C. Lalive d'Épinay, J-F. Bickel, C. Maytre, N. Vollenwyder
Réalités sociales, Lausanne, 2000, 433 pages.

